

Décision du maire n°25DG-124

Centre culturel Vincent-Malandrin Régularisation exceptionnelle des tarifs de danse initiation et d'éveil corporel du lundi et de danse classique (Saison 2025-2026)

Le Maire de la commune des Ponts-de-Cé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122.22,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 3 juin 2020, relative aux délégations du maire et d'une manière générale aux droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

Vu la délibération 25DG-050 du 24 juillet 2025 relative à la révision des tarifs annuels du centre culturel Vincent -Malandrin pour la saison 2025/2026,

Considérant qu'il y a lieu de régulariser exceptionnellement les tarifs pour l'activité de danse classique, éveil corporel et danse initiation,

DECIDE :

Article 1 : Suite à l'arrêt de travail (4 semaines) de la professeure de danse classique, éveil corporel (lundi) et danse initiation (lundi), il convient de régulariser le tarif annuel 2025/2026 concernant les cours dispensés par la professeure. Au regard du volume horaire d'enseignement conséquent, il n'est pas possible de procéder au rattrapage des séances.

Article 2 : Le tarif annuel révisé est calculé sur la base de 26 séances au lieu des 30 séances initialement prévues, soit :

Eveil corporel	3 échéances	tarif annuel
QF 1 (≤ 336)	17,25	51,75
QF 2 (337 à 500)	22,45	67,35
QF 3 (501 à 650)	27,40	82,20
QF 4 (651 à 900)	31,80	95,40
QF 5 (901 à 1200)	35,80	107,40
QF 6 (≥ 1201)	40,80	122,40
Hors commune	47,20	141,60

Danse initiation	3 échéances	tarif annuel
QF 1 (≤ 336)	21,20	63,60
QF 2 (337 à 500)	26,35	79,05
QF 3 (501 à 650)	32,30	96,90
QF 4 (651 à 900)	37,80	113,40
QF 5 (901 à 1200)	43,70	131,10

QF 6 (≥ 1201)	49,75	149,25
Hors commune	57,60	172,80
Cycle 1	3 échéances	tarif annuel
QF 1 (≤ 336)	25,10	75,30
QF 2 (337 à 500)	32,30	96,90
QF 3 (501 à 650)	38,20	114,60
QF 4 (651 à 900)	44,70	134,10
QF 5 (901 à 1200)	51,65	154,95
QF 6 (≥ 1201)	59,20	177,60
Hors commune	67,60	202,80
Cycle 2	3 échéances	tarif annuel
QF 1 (≤ 336)	26,30	78,90
QF 2 (337 à 500)	33,30	99,90
QF 3 (501 à 650)	40,20	120,60
QF 4 (651 à 900)	46,70	140,10
QF 5 (901 à 1200)	54,15	162,45
QF 6 (≥ 1201)	61,20	183,60
Hors commune	70,60	211,80
Danse adultes	3 échéances	tarif annuel
QF 1 (≤ 336)	33,20	99,60
QF 2 (337 à 500)	42,30	126,90
QF 3 (501 à 650)	51,10	153,30
QF 4 (651 à 900)	60,10	180,30
QF 5 (901 à 1200)	69,10	207,30
QF 6 (≥ 1201)	78,00	234,00
Hors commune	88,40	265,20

Article 3 : La régularisation sera portée sur la facture des usagers, applicable en 1 seule fois ou en 3 fois selon le nombre d'échéances choisi par l'utilisateur lors de l'inscription.

Article 4 : Madame la directrice générale des services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation auprès du Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Les Ponts-de-Cé, le 7/11/2025

Le Maire,
 Jean-Paul Pavillon

